



Aide liée au succès : réinvestissement

Documents à envoyer – aide à la réalisation

Tous les documents mentionnés ci-dessous doivent être rédigés dans une langue nationale avec le formulaire de demande.

Une demande incomplète peut être renvoyée au requérant sans entrer en matière, il en va de même pour des demandes qui ne remplissent pas les conditions formelles d'éligibilité ou qui ne peuvent pas bénéficier de soutien pour des raisons juridiques.

Fiction et Documentaire

La demande doit contenir les documents suivants, chacun étant formatés **en deux fichiers PDF**:

1. Scénario / traitement de tournage

Fiction: scénario
Documentaire: traitement de tournage ou autre équivalent servant de base au tournage sous forme détaillée (max. 20 pages)

2. Dossier de paiement

Animation

La demande doit contenir les documents suivants, chacun étant formatés en **trois fichiers PDF**:

1. Pour les longs-métrages : **scénario**

Pour les courts-métrages : **traitement** (ou scénario si disponible)

2. Pour les longs-métrages : **teaser** ou **tests d'animation** et/ou d'autres **éléments graphiques**

Pour les courts-métrages : **Story-board complet** ou **animatique complète** (un document d'une page avec URL et mot de passe)

3. Dossier de paiement

Dossier de paiement

Le dossier de production doit contenir les documents suivants **dans l'ordre indiqué** :

1. Table des matières (avec numérotation des pages)
2. Société de production requérante: - Extrait de registre de commerce
- Filmographie
3. Numéro ISAN
4. Synopsis du projet
5. Chaîne de droits : option ou contrat sur l'acquisition des droits de l'œuvre originale (si approprié)
6. Contrats avec les auteurs (postes réalisation et scénario)
7. Pour les coproductions, les contrats de coproduction
8. Cas échéant: analyse de coproduction (en format Excel par e-mail au/à la collaborateur/trice en charge du dossier ou à selektive@bak.admin.ch)

9. Liste des principaux collaborateurs artistiques et techniques ainsi que des entreprises techniques avec l'indication de la nationalité, leur domicile ainsi qu'une attestation de leur indépendance vis-à-vis des diffuseurs TV, des entreprises médiatiques ou d'institutions de formation de base ou de formation continue.
10. Les contrats avec les postes clefs : principaux chefs des poste artistiques et techniques, acteurs/trices (rôles principaux), stagiaires.
11. Budget détaillé et plan de financement pour cette phase de développement ([modèle OFC](#))
Pour les coproductions internationales, bien différencier les recettes et les dépenses des coproducteurs associés.
En cas de tournage dans un pays tiers, les dépenses doivent être indiquées séparément.
12. Copies de toutes les preuves de financement définitives
13. **Documentaire**: liste détaillée des coûts préliminaires et du financement
14. Pour les **films de fiction et d'animation** dont le budget est supérieur à 2 millions de francs suisses, les **films documentaires** dont le budget est supérieur à 800 000 francs suisses et les **séries documentaires** : bilan carbone (calcul prévisionnel).
15. Cash-Flow Plan (en particulier pour les budgets à partir de 2 millions de francs ou pour les coproductions complexes)
16. Plan de tournage
17. Cas échéant: copies des décomptes développement de projet financé par l'OFC (traitement, scénario, développement de projet)
18. Copies des permis actuels pour les réalisateurs/-trices, auteur/e/set producteurs qui ne sont pas des citoyens suisses
19. Bulletin de versement ou indication du compte bancaire ou postal

Autres informations importantes :

- L'OFC peut exiger des informations ou des justificatifs supplémentaires.
- Le versement des contributions se fait par tranches, en fonction de l'avancement du projet. En règle générale, le versement se fait selon avec des tranches de 80% puis 20%.
- La dernière tranche est versée après examen du décompte final, une fois toutes les obligations remplies.

Documents à envoyer par la poste

Les documents envoyés par poste doivent **tenir le délai** de la validité des bonification (le cachet de la poste fait foi).

Les documents suivants doivent être envoyés par la poste:

- Le formulaire signé de la plate-forme FPF

BAK Film / 05.12.2025